



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01_2022_0089

Examen du vœu proposé par le groupe « Vivons Chaville » Participation de la Ville au Plan national de lutte contre les logements vacants

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à dix-huit heures cinq minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le quatre octobre deux mille vingt-deux à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, M. GIRONDOT, Mme PRADET, M. ANTONIO, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BESANÇON, M. TURINI, M. DENUIT

Absents ayant donné procuration :

Mme SAVARY, a donné procuration à Mme DORISON
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN
Mme LALLEMENT, a donné procuration à M. TARDIEU
Mme NICODEME-SARADJIAN, a donné procuration à Mme PRADET
Mme SCHWEITZER, a donné procuration à Mme CHAYE-MAUVARIN
M. BARBIER, a donné procuration à Mme COUTEAUX
Mme ACKERMANN, a donné procuration à M. DENUIT

Arrivés en cours de séance :

Entre l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 septembre 2022 et le vote de la délibération n°DEL01_2022_0079 : Mme COSTE (à 18h16), Mme NICODEME-SARADJIAN (à 18h28), M. BARBIER (à 18h32) et Mme LALLEMENT (à 18h50)
Mme SAVARY, 19h10, lors de l'examen de la délibération n°DEL01_2022_0080
Mme SCHWEITZER, 19h29, lors de l'examen de la délibération n°DEL01_2022_0084

Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 17 octobre 2022

Objet : Examen du vœu proposé par le groupe « Vivons Chaville » - Participation de la Ville au Plan national de lutte contre les logements vacants

En vertu de l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Par mail en date du 14 septembre dernier, Madame COUTEAUX, Conseillère municipale du groupe « Vivons Chaville », a sollicité Monsieur le Maire pour l'inscription à l'ordre du jour du Conseil municipal d'un vœu tendant à ce que la Commune participe au Plan national de lutte contre les logements vacants.

Le vœu en question est formulé en ces termes :

« Nous souhaitons que la Commune soit volontaire pour faire partie du Plan national de lutte contre les logements vacants, qui a pour objectif la remise sur le marché des logements durablement vacants en développant également les solutions incitatives.

Le Plan s'articule autour de 5 axes, afin d'aider les collectivités :

1 Outiller les collectivités dans le repérage, la caractérisation et le suivi des logements vacants

- *Mise en place du nouveau jeu de données LOVAC pour le repérage et la caractérisation des logements vacants*
- *Mise en place de la solution numérique Zéro Logement Vacant pour aider les collectivités à contacter et convaincre les propriétaires de logements vacants*

2 Recenser, valoriser et diffuser l'ensemble des outils de lutte contre la vacance des logements

- *Mise en place d'une plateforme d'échanges collaboratives*
- *Amélioration de la communication des solutions de remise sur le marché*
- *Mobilisation de l'ensemble des acteurs au contact des propriétaires de logements vacants*

3 Favoriser la mobilisation d'autres formes de logements et locaux (parc social, transformation de bureaux en logements)

4 Mobiliser les logements vacants pour mieux répondre aux différentes initiatives portées par le gouvernement en matière de logement (notamment le Plan Logement d'Abord et le programme Action Cœur de Ville)

5 Déployer de manière accélérée le Plan sur un échantillon de territoires »

Le Conseil municipal est par conséquent invité à débattre sur ce vœu formulé par le groupe « Vivons Chaville ».

Les membres de la commission municipale « Cadre de vie » ont examiné l'objet de la présente délibération le 29 septembre 2022.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
au scrutin public et à l'unanimité,**

PREND ACTE que le vœu formulé par le groupe « Vivons Chaville » tendant à ce que la Commune participe au Plan national de lutte contre les logements vacants, a été examiné au cours de la présente séance, et qu'une étude sera réalisée avant la fin de l'année.



71
Signé électroniquement par :
Jean-Jacques GUILLET
Date de signature : 12/10/2022
Qualité : Mr LE MAIRE
(Jean-Jacques GUILLET)

Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville



Signé électroniquement par : Julie FOURNIER
Date de signature : 11/10/2022
Qualité : Julie FOURNIER (Julie FOURNIER)
12^{ème} maire adjointe
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.